



Comité Technique du 30 juin 2014

Tours, le 30 juin 2014

Il est difficile d'aborder ce CTL, sans évoquer le contexte dans lequel se tiennent les CAPN et se tiendront les prochaines CAPL.

En effet, malgré les annonces du directeur d'appeler des lauréats de liste complémentaire des concours B et C, des centaines d'emplois de ces catégories demeureront vacants après le mouvement de mutation du 1er septembre 2014 ! Dans ces conditions, il deviendra encore plus difficile de faire face aux missions et les conditions de travail des agents ne pourront que se dégrader encore plus.

Cette situation amène la direction générale à ne pas respecter les droits des agents en termes de mutation.

Malgré les vacances importantes constatées dans de multiples départements, dont le nôtre, de nombreux agents se voient refuser une mutation possible. C'est pourquoi, nous exigeons avec notre syndicat national et nos élus :

- que toute vacance soit pourvue dès l'instant que le poste est demandé par un agent,
- que toutes les listes complémentaires des concours C et B soient appelées.

Concernant l'ordre du jour, sur le régime indemnitaire des cadres B et C, nous n'avons rien de supplémentaire à dire qui n'ait été dit dans nos interventions nationales et précisons que pour nous cet exercice d'harmonisation n'est pas achevé et que ce ne sont pas les communications annoncées qui seront adressées prochainement aux agents qui seront de nature à apaiser un contexte actuellement difficile.

Sur la campagne IR et plus particulièrement l'accueil physique du public dans cette période, on observe une réelle augmentation ces dernières années de fréquentation et dans le même temps aucun effort est fait en termes d'emploi et ce ne sont pas les expérimentations nationales, plateforme téléphonique et l'accueil sur rendez-vous qui régleront les problèmes actuels, d'autant qu'en bout de course ces solutions ne répondent aux besoins des usagers, pire elles les éloignent toujours plus de nos services. La CGT demande, concernant les chiffres qui lui ont été transmis, le détail de fréquentation pour chaque structure pour avoir une vision plus précise de la réalité de la fréquentation dans l'ensemble des structures concernées par la campagne dans le département. Pour la future campagne d'avis d'imposition et les résultats à venir, nous demandons aussi d'ores et déjà que ces résultats soient transmis par structures. Enfin, concernant la prime d'accueil, non seulement nous rappelons qu'elle n'est pas satisfaisante à tous égards, et nous réitérons notre demande d'état des lieux des attributions.

Concernant la prime de restructuration, nous prenons bonne note une nouvelle fois des conditions de sa liquidation, sauf que si les restructurations en cours voire celles qui se sont déjà traduites par des mouvements ne sont pas actées officiellement, aucun agent ne pourra y prétendre !

Dans le cadre de la tenue de ce CTL, nous avons aussi souhaité la réinscription de deux points à l'ordre du jour restés en suspens à l'issue de notre dernière réunion, un point sur la prise en charge de la vêtue des agents de service qui est désormais sans objet puisque les commandes sont en cours et un sur l'emploi. Concernant donc les emplois sur le département, si nous avons pu avec le concours des services concernés, gagner en lisibilité à tout le moins en compréhension, nous demandons cependant que sur la forme soient dissociés les ALD des EDRA dans les effectifs réels et qu'apparaissent dans les tableaux fournis les etp correspondants à l'instar des autres emplois. Sur le fond, nous demandons que toute modification sur le tagerfip fasse l'objet d'une information en CTL (ex. création d'un emploi d'huissier).

Nous demandons enfin d'une part l'implantation des emplois prévus et créés pour l'expérimentation Sirhius car en leur absence, ces emplois pèsent lourds sur le département, viennent minimiser les réelles vacances d'emploi et pourraient dans la situation actuelle être utilisées comme une variable d'ajustement en terme d'emploi. D'autre part la régularisation de la situation des F.I. puisque demeure à ce jour un emploi implanté à Amboise dont l'agent titulaire au sens de la FF a dû suivre la mission à Tours. Cet agent, qui est dans cette situation depuis plusieurs années n'a pas bénéficié de la prime de restructuration pas plus que vraisemblablement ses autres collègues et va bientôt faire valoir ses droits à la retraite, il convient donc de régulariser sa situation au plus vite et les autres situations le cas échéant.